

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/11/134

Objet : 134 - Marché n° VN20035 Vérification des ascenseurs et appareils de levage de Vire Normandie – Avenant 1 de transfert

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la demande présentée par l'entreprise APAVE NORD OUEST SAS,

Décide

De signer l'avenant de transfert n°1 pour le marché n° VN20035 Vérification des ascenseurs et appareils de levage de Vire Normandie avec l'entreprise APAVE NORD OUEST SAS, domiciliée 5 rue d'Atalante à HEROUVILLE SAINT CLAIR (14205).

Le présent avenant a pour objet de transférer le marché au profit de la société Apave Exploitation France (Siret : 903 869 618 00012) domiciliée au 6 rue du Général Audran 92412 COURBEVOIE à compter du 1er janvier 2023.

Fait à Vire Normandie, le 3 novembre 2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221103-134-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

Affichage : 09/11/2022

Décision du Maire n°2022/11/134 du 3 novembre 2022

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

